



## Sobriété et transition énergétique...

### Entreprises, relevez le défi !

Animation :

**Olivier Fabregoul**, Vice-Président de Nîmes Métropole, Délégué au Développement Economique

# Discours d'ouverture

Franck Proust, Président de Nîmes Métropole

et

Eric Giraudier, Président de la CCI du Gard

# Introduction

- **Pierre Lucchini**, Vice-Président de Nîmes Métropole chargé des énergies renouvelables à la transition et la sobriété énergétique, Maire de Moulézan : Focus sur la politique de transition énergétique et climatique menée par Nîmes Métropole (plan climat Nîmes Métropole)
- **Laurent Meyer**, Direction environnement et mobilité de Nîmes Métropole : Actions énergétiques menées par Nîmes Métropole
- **Chantal Raynaud**, Cheffe de service "Aménagement et gestion ZAEs de Nîmes Métropole : Extinctions lumineuses des 21 Zones d'Activités Economiques de Nîmes Métropole

# Actions énergétiques menées par Nîmes Métropole



## La transition énergétique à Nîmes Métropole

Service CEP depuis 2014 sur 38 communes



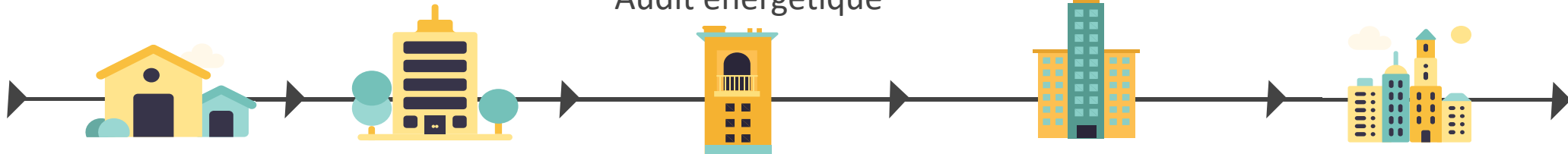
Suivi et bilan des consommations d'énergies

Préconisations & Optimisations des contrats d'énergie

Etude de confort: Thermographie, Enregistrements Audit énergétique

Fonds de concours Transition Énergétique

Étude de faisabilité Solaire photovoltaïque



Sobriété  
Efficacité  
Économie

Signature d'une charte de sobriété énergétique par Nîmes Métropole et ses communes:  
15 actions prioritaires

**Zéro énergie**  
Supprimer les usages sans impact

**Moins D'énergie**  
Diminuer son utilisation

**Meilleure énergie**  
Améliorer son usage



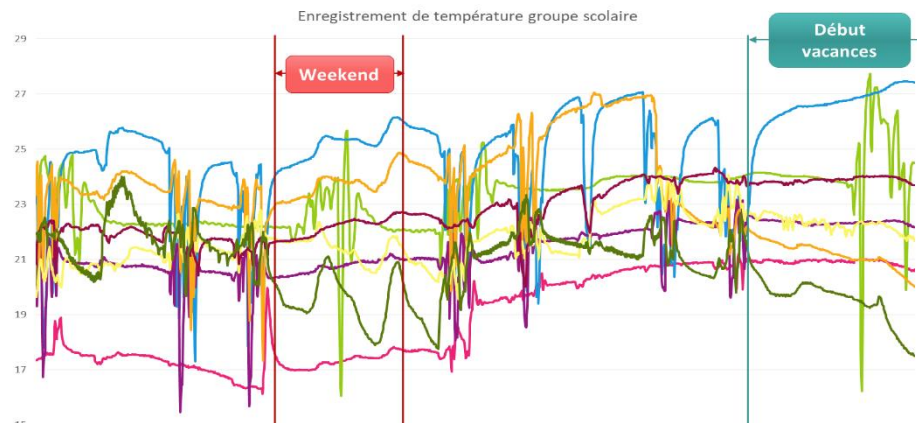
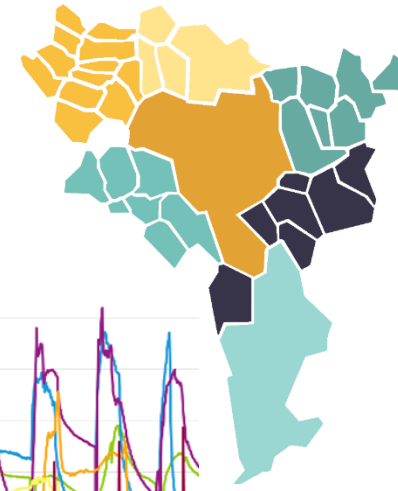
# Actions énergétiques menées par Nîmes Métropole



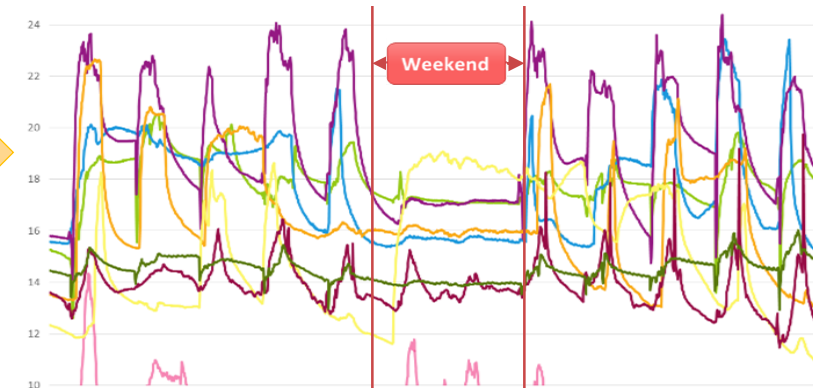
## La transition en actions

Optimisation tarifaires :  
22 000 € / an sur le patrimoine de Nîmes Métropole

Régulation des bâtiments:



→ - 56 %  
- 8 400 €



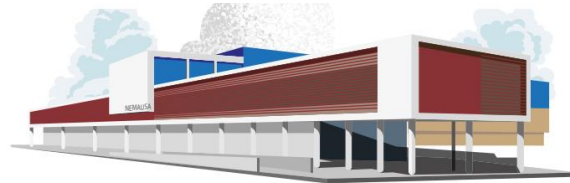
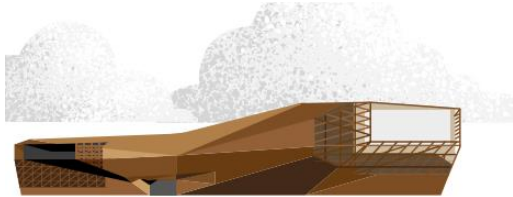
Moquette solaire stade nautique Nemausa  
Gain de 30 % sur chauffage des bassins  
60 000 € / an



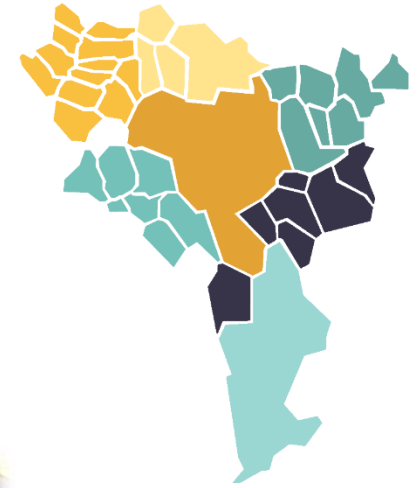
# Actions énergétiques menées par Nîmes Métropole

## La transition à venir

Audits énergétique en cours sur bâtiment principaux:



Mise en place & optimisation GTC, Travaux de rénovation  
Installation panneaux photovoltaïques  
en autoconsommation & vente totale 7 500 kWc en 4 ans  
Électrification de la flotte de bus Tango



# Les ZAE se mettent au vert !

Extinction lumineuse des zones d'activités de l'Agglo



L'éclairage dans les 21 zones d'activité économique de Nîmes métropole, c'est en 2022 :

- 2400 (+-/) points lumineux ;
- 1042 Mwh consommés ;
- 151k€ de dépense de fonctionnement





Soit une baisse de 38% de consommation entre 2019 et 2022 obtenue grâce :

- au remplacement de 77% du parc à reconstruire en faveur de technique LED avec un investissement d'environ 730K€ ttc;
- à une stratégie d'extinction nocturne de 24h/5h.

Un effet direct sur la facture avec – 48% de baisse observée, générée mécaniquement par la baisse de la consommation elle-même, mais aussi par le réajustement en parallèle des contrats.

*Sur la période  
2019 - 2022*



## Un coup d'accélérateur en 2022 :

- ✓ Une action de reconstruction multipliée par 7 avec un effort d'investissement de + 360k€ ;
- ✓ Le choix de l'extinction nocturne totale majoritaire\* de 22h à 6h (\*24h/5h si poste alimentation mixte villes) ;

... mesurable en 2023 avec des baisses supplémentaires estimées de :

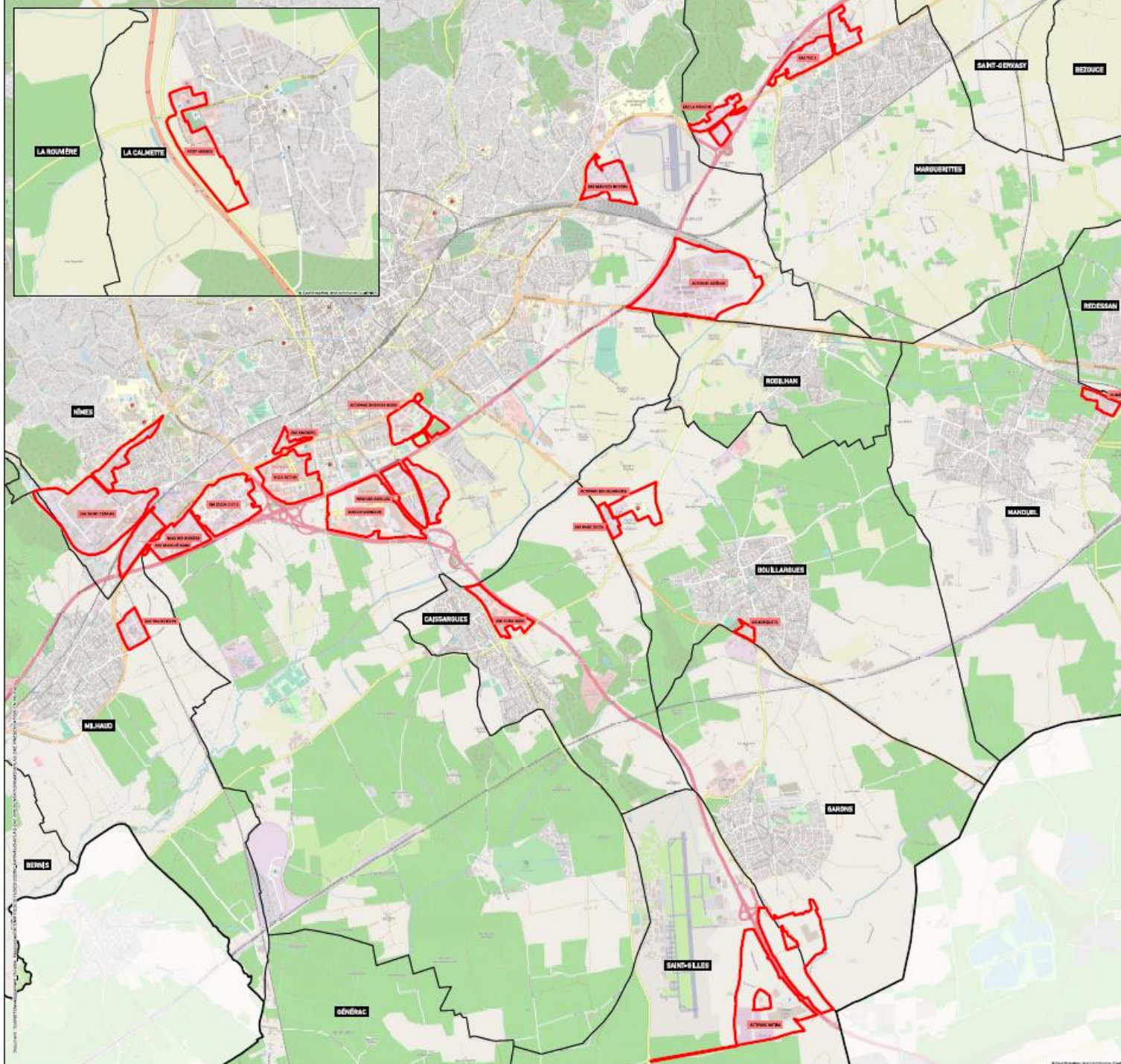
- ✓ 50% sur la consommation
- ✓ 60 % sur la facture

A noter, le choix de l'extinction lumineuse totale permet d'intégrer l'ensemble des points lumineux non reconstruit dans le programme, y compris ceux où la baisse d'intensité n'est pas encore possible (parc sodium).

## Les enjeux et bénéfices de l'extinction lumineuse :

- ✓ Enjeu économique avec un allègement de la facture,
- ✓ Enjeu saisonnier avec une meilleure disponibilité du réseau,
- ✓ Enjeu sur la biodiversité avec une baisse de la pollution lumineuse,
- ✓ Enjeu sanitaire en réduisant l'impact sur la santé de l'éclairage artificiel,
- ✓ Enjeu climatique avec une baisse des émissions à effet de serre / impact carbone,
- ✓ Enjeu sécuritaire avec l'augmentation vigilance et responsabilisation des conducteurs,
- ✓ Enjeu lié au *Ciel étoilé* et au cadre de vie,
- ✓ ...



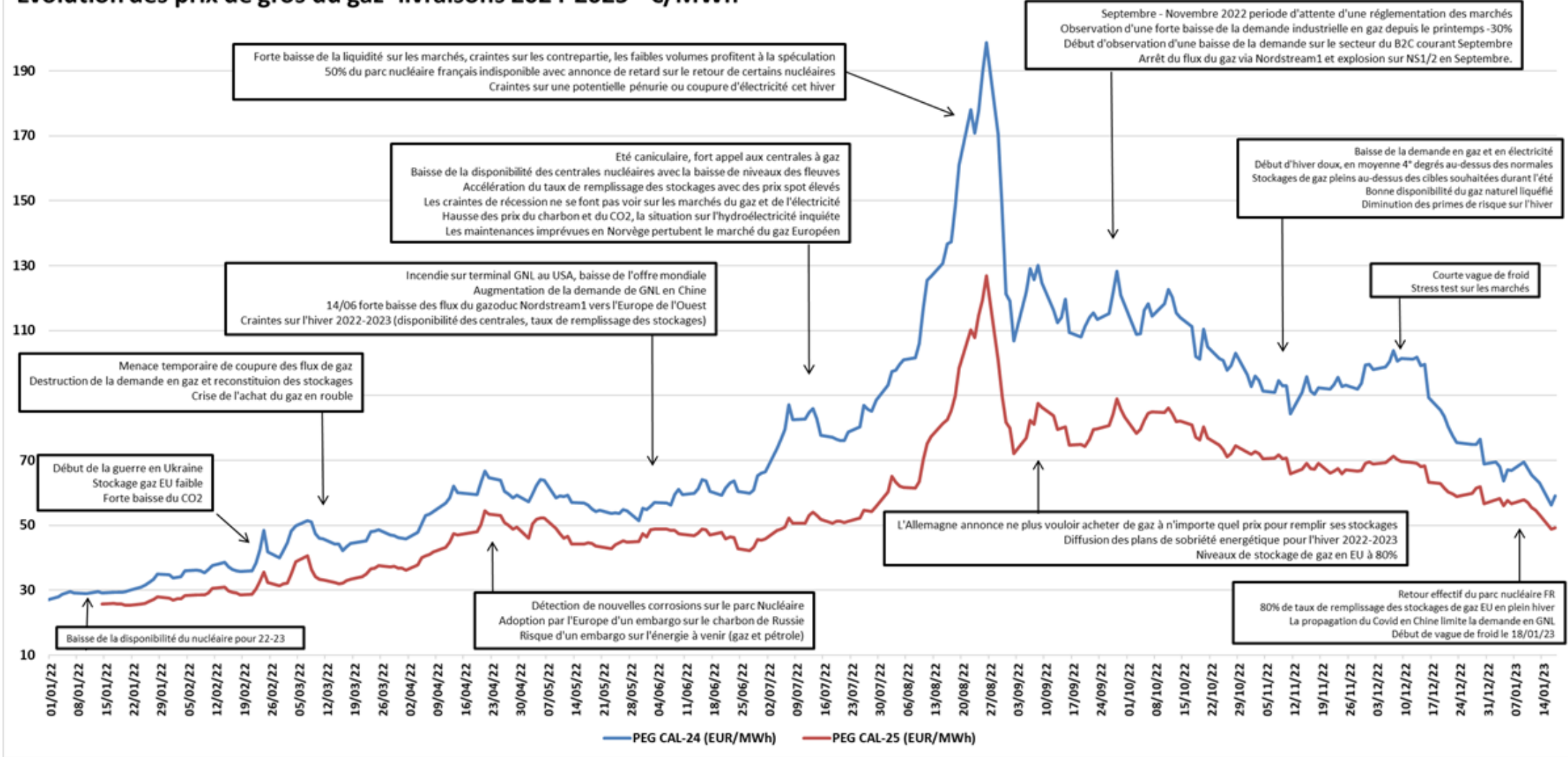


## I La hausse des tarifs : son origine, ses conséquences pour votre entreprise – attention urgence !

- **Christèle Martinez**, Directrice du Développement des entreprises Occitanie-Ouest- EDF commerce
- **Laurent Rigau**, Directeur Agence Méditerranée entreprises et Collectivités, ENGIE
- **Gaëtan Bardey**, Directeur / Courtier en énergie, Place des énergies
- **Pascal Theveniaud**, Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises auprès du Préfet de région, Service Economique de l'Etat en Région (SEER)

# Gaz

## Evolution des prix de gros du gaz- livraisons 2024-2025 - €/MWh





# Pour vous aider!

Des contacts pour répondre à toutes vos questions



CCI : **0 805 484 484**

Etat : **0 806 000 245**

Région : **0800 31 31 01**

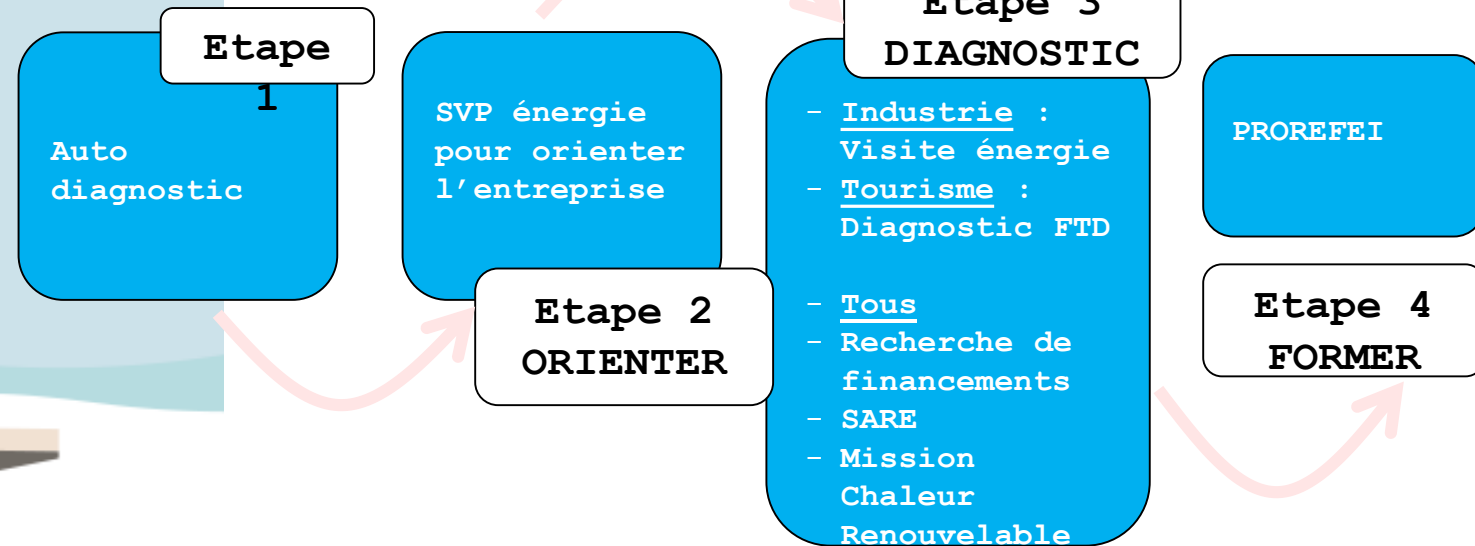
## II Maîtriser sa consommation d'énergie : les PME agissent ! Construire son parcours de sobriété énergétique, choisir ses actions : des retours concrets.

- **Magali Choubert**, Présidente Directrice Générale, MERIDIES
- **Laurent Saint-Sorny**, Responsable HSE, WINCARE
- **Priscille Julien**, Conseillère Energie, CCI Gard présentation de l'offre d'accompagnement CCI



# Parcours CCI Gard

Pour vous accompagner vers la sobriété énergétique



### III Quels financements possibles pour vos démarches de sobriété énergétique ?

- **Nathalie Trousselet**, Coordinatrice du Pôle transition énergétique ADEME Occitanie
- **Priscille Julien**, Conseillère Energie, CCI Gard

# L'accompagnement de l'ADEME

Au service de tous les acteurs (entreprises, collectivités, etc.), pour accélérer la baisse de notre consommation d'énergie, développer les énergies renouvelable, réduire les émissions de gaz à effet de serre

Seuls les particuliers ne bénéficient pas d'aides directes de l'ADEME

Une plateforme unique : [www.agirpurlatransition.ademe.fr](http://www.agirpurlatransition.ademe.fr)

- ✓ Détail de tous les dispositifs d'aide (conditions d'éligibilité, calculs des aides, etc.)
- ✓ Dépôt des demandes d'aide
- ✓ Suivi des dossiers
- ✓ Vie du contrat avec l'ADEME



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ADEME  
AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

FRANCE  
RELANCE

Agir pour la transition écologique  
Agence de la transition écologique

MON COMPTE

**PARTICULIERS**  
Adoptez un quotidien plus écologique : découvrez nos conseils et nos solutions pour vous accompagner à chaque moment de votre vie.  
VOTRE ESPACE

**ENTREPRISES**  
Entreprise, association, organisme de recherche ou doctorant : Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.  
VOTRE ESPACE

**COLLECTIVITÉS**  
Vous souhaitez participer à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique : Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.  
VOTRE ESPACE




# L'accompagnement de l'ADEME

Retrouvez l'ensemble de nos dispositifs d'accompagnement :

<https://occitanie.ademe.fr/entreprises-et-monde-agricole/financer-mon-projet>

<https://occitanie.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/financer-mon-projet>

Transition écologique des entreprises  
L'offre ADEME en Occitanie  
Accompagnements et moyens dédiés  
aux TPE/PME, ETI et grands groupes  
Version au 23/05/2022



Ce document liste les outils et dispositifs portés par l'ADEME, Agence de la transition écologique, et ses partenaires pour accompagner les entreprises d'Occitanie dans leur trajectoire vers la neutralité carbone et l'économie circulaire.

Le document fait l'objet d'actualisations régulières téléchargeables sur :  
<https://occitanie.ademe.fr/entreprises-et-monde-agricole/financer-mon-projet>

ADEME - Direction Régionale Occitanie Page 1 | 27

Démarches territoriales de transition écologique  
L'offre ADEME en Occitanie  
Accompagnements et moyens dédiés aux collectivités  
Version au 26/04/2022



L'ADEME, Agence de la Transition Ecologique, est partenaire des démarches Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), des projets de territoires associés et des collectivités.

Elu(e), directeur/directrices et technicien(ne)s de collectivités, ce document vous présente les dispositifs d'appui techniques et financiers de l'ADEME pour réaliser les projets de transition écologique de votre territoire.

Publications  
Solaire  
Océans  
Adaptation  
Qualité de l'air  
Rénovations  
Collecte tri-sélective  
Energie  
Déchets  
Géothermie  
Ressources

Page 1 | 20



# L'aide à la décision / ingénierie

## Gestion de l'énergie :

### ✓ Audit énergétique en industrie :

Pour identifier les gisements d'économie et les actions à mettre en place

Eligibles : PME et les sites de moins de 250 salariés des grandes entreprises si l'entreprise est à jour de ses obligations vis-à-vis de l'audit réglementaire

Aide ADEME de 50 à 70 %

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/audit-energetique-industrie>

### ✓ Etudes d'amélioration de la performance énergétique :

Toutes démarches complémentaires : enrichissement des démarches de management de l'énergie, préparation des investissements dans l'efficacité énergétique, suivi, mesures, etc...

Eligibles : PME et les sites de moins de 250 salariés des grandes entreprises si l'entreprise est à jour de ses obligations vis-à-vis de l'audit réglementaire

Aide de l'ADEME de 50 à 70 %

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etudes-projet-damelioration-performance-energetique-decarbonation>

# L'aide à la décision / ingénierie

## Chaleur renouvelable :

- ✓ Etudes de faisabilité, AMO, schéma directeur de réseau de chaleur...

FONDS  
CHALEUR  
ÉNERGIES RENOUVELABLES  
ET DE RÉCUPÉRATION



**BIOMASSE**  
(bois plaquettes,  
ou granulés)



**RÉSEAUX  
DE CHALEUR**  
alimentés par des énergies  
renouvelables



**GÉOTHERMIE**



**SOLAIRE  
THERMIQUE**



**RÉCUPÉRATION  
CHALEUR FATALE**

# Le développement de la chaleur renouvelable

## Aide à l'investissement

- ✓ Installations de production de chaleur renouvelable collective ou industrielle  
*Biomasse, géothermie profonde ou avec PAC, solaire, chaleur de récupération (sur usine d'incinération de déchets ou sur process industriel), méthanisation*
- ✓ Créations et extensions de réseaux de chaleur vertueux
- ✓ Audit et réhabilitation d'installations solaires thermiques collectives

## Une page internet dédiée



Grâce au **Fonds Chaleur** : porté à 520 M€ en 2022 et 2023

En Occitanie, en 2022 : **215 opérations, 47,8 M€**

**FONDS  
CHALEUR**  
ÉNERGIES RENOUVELABLES  
ET DE RÉCUPÉRATION

# Le développement de la chaleur renouvelable

Un accompagnement préalable : VOTRE MISSION CHALEUR RENOUVELABLE :

La CCI du Gard : Antoine Moreno et Meriem Ikhlef

[a.moreno@gard.cci.fr](mailto:a.moreno@gard.cci.fr) / [m.ikhlef@gard.cci.fr](mailto:m.ikhlef@gard.cci.fr)

FONDS  
CHALEUR  
ÉNERGIES RENOUVELABLES  
ET DE RÉCUPÉRATION

## Informations sur les MCR

- ✓ Accompagnement technique et administratif
- ✓ Tout au long de la vie des projets





# La décarbonation de l'industrie



**ADEME Opérateur de plusieurs dispositifs, en attente de relance pour 2023**

**Principe de la décarbonation** : Réaliser des opérations menant à une **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)** et/ou des combustibles et/ou intrants fossiles d'un site industriel/entreprise, que ce soit au niveau des procédés industriels ou des équipements

⇒ **Exemples** de dépenses éligibles à ces dispositifs :

- **Efficacité énergétique** : remplacement d'un équipement par un nouvel équipement plus performant
- **Modification du mix énergétique** : Passage au vecteur électrique (four, compression mécanique de vapeur, pompe à chaleur, .etc.), intégration des énergies renouvelables thermiques (ex : biomasse)
- **Intrants de matière alternatifs** : Procédés de recyclage, procédés d'efficacité matière, utilisation de matières premières alternatives
- **Autres opérations de réduction des émissions de GES autres que le CO<sub>2</sub>** : réduction des émissions des N<sub>2</sub>O, méthane, etc.

# La décarbonation de l'industrie

3 dispositifs en 2022, à venir pour 2023

Contact : Sean Coq [sean.coq@ademe.fr](mailto:sean.coq@ademe.fr)



DECARB'FLASH	DECARB'IND	BCIAT
<p>« Petits » projets :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Site industriel &lt; 500 salariés</li><li>- Montant d'investissement entre 100 k€ et 3 M€</li></ul> <p>Procédure simplifiée de dépôt</p>	<p>Gros projets :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Toutes entreprises éligibles</li><li>- Montant d'investissement supérieur à 3M€</li></ul> <p>Tout projet mature de réduction des GES : efficacité énergétique, électrification, matières premières alternatives</p> <p>Montant d'aide entre 30 et 60% selon le type d'action et la taille de l'entreprise (PME/GE)</p> <p>Instruction approfondie</p>	<p>Installation de production de chaleur à partir de biomasse (&gt;12 GWh), pour l'alimentation de sites industriels</p>
<p>Nouvelle relève envisagée en 2023, mais <b><u>PAS D'INFORMATION (contenu, planning)</u></b></p>	<p>Relance prévue fin 1<sup>er</sup> trimestre 2023</p> <p>Modalités similaires à 2022</p> <p>Cahier des chargées prêt, en cours de validation</p>	<p>Relance prévue à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023</p> <p>Cahier des charges en cours de finalisation</p>

# La décarbonation de l'industrie



## AAP BCIB (Biomasse Chaleur pour l'Industrie Bois)

Accompagnement des **industries du bois** dans la mise en place d'installations biomasse performantes, pour leurs besoins de séchage et assurer une autonomie énergétique, en réduisant l'usage des énergies fossiles

Soutien les projets biomasse **supérieurs à 4 000 MWh/an.**

Prochaine clôture : **27 février 2023**

Lien de l'AAP : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220216/biomasse-chaaleur-industrie-bois-bcib>

Contact : [boisenergie@ademe.fr](mailto:boisenergie@ademe.fr)



# L'Accompagnement au tourisme durable

Depuis mars 2021 ADEME opérateur du **Fonds Tourisme Durable**, à travers Destination France

Les aides visent à :

- **Réduire et maîtriser les coûts fixes** : énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire, transport
- **Encourager l'ancrage dans les territoires** : circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux
- **Se former, se labelliser** et communiquer sur l'engagement écologique

Eclairage

Rénovation énergétique

Energies renouvelables

Mobilité

Ecolabel

Economie Circulaire (biodéchets etc.)

Plus de 70 aides forfaitaires d'investissement et / ou d'études

Aides entre **5000 € et 200 000 €**



# L'Accompagnement au secteur du tourisme

## Critères d'éligibilité :

- **Territoire rural** (fichier des communes éligibles)
- **Code NAF** (restauration et/ou hébergement touristique)
- **Diagnostic préalable** par un **partenaire du Fonds Tourisme Durable**

## Trouvez votre contact :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable>

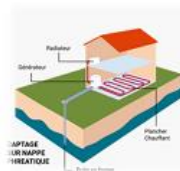
## Poursuite du dispositif en 2023 – Mise en ligne imminente...

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition>

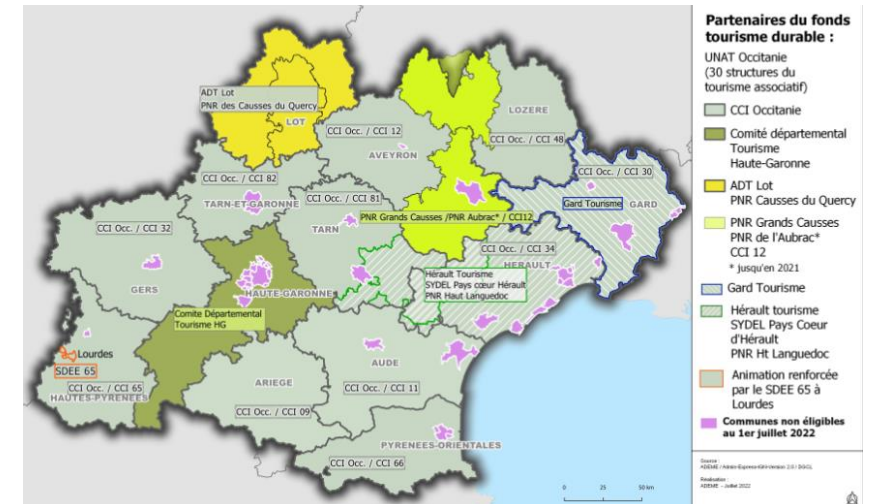
**17 contacts opérationnels** – partenaires pour réaliser un Diagnostic Tourisme Durable

Maison LACAM : FTD\_H\_Maison de Lacam\_Isolation planchers bas, combles et murs intérieurs\_Géothermie\_Sèche-linge performant\_Bâche piscine\_Végétalisation\_Eco. d'eau\_Eclairage LED\_Vélo cargo\_Biodéchets (12)

Cout total opération : 158 k€  
Aide FTD : 57 k€



- **Actions Tourisme durable** : Communication, Equipements performants, bâche de nuit, Végétalisation, Vélo cargo – **33k€ coût et aides FTD 19k€**
- **Rénovation énergétique** : Isolation planchers, murs intérieurs – **coût projet 42k€ et aide 25k€**
- **Enr Thermique - Géothermie sur sonde** : 24,8 MWh/an (sondes) et 4,7 MWh/an (geocooling) **coût 41k€ et aide FTD 12k€**



## Contacts : Vos conseillers de CCI en proximité 😊

Contacts ADEME :

Nathalie TROUSSELET

Coordinatrice du pôle Transition Energétique

[nathalie.trousselet@ademe.fr](mailto:nathalie.trousselet@ademe.fr)

[www.occitanie.ademe.fr](http://www.occitanie.ademe.fr)

[www.agirpouurlatransition.ademe.fr](http://www.agirpouurlatransition.ademe.fr)

Sean COQ

Décarbonation

[sean.coq@ademe.fr](mailto:sean.coq@ademe.fr)

Christelle BEDES

Tourisme

[christelle.bedes@ademe.fr](mailto:christelle.bedes@ademe.fr)

# Quelles aides?

## SOBRIETE ENERGETIQUE / RENOVATION



- Certificats économie énergie
  - dispositif privé
  - fiches par types d'opération : isolation toiture, murs, leds, certaines PAC; ...
  - Ne pas signer devis avant dépôt – nous contacter
  - Plateforme = <https://nr-pro.fr/mb/cci-occitanie>
- **Annonce crédit impôt rénovation énergétique pour 2023**
  - Bâtiment à usage tertiaire, d'au moins 2 ans
  - TPE et PME, soumises IS, propriétaires ou locataires
  - Isolation, PAC autre que air/air, ventilation, régulation et programmation,...
  - 30% - 25000 €
  - Pro RGE
  - CEE et aides publiques déduites
- Prêts – BPI / Votre banque

# AIDE AUX ETUDES PHOTOVOLTAIQUE EN AUTOCONSOMMATION

- ❖ **Bénéficiaires : Collectivités, EPCI, Entreprises, Association**
- ❖ **Aide Région maximum : 50 % du coût de l'étude**
- ❖ **Critères d'éligibilité et Modalités :**
  - L'étude doit porter sur l'analyse des besoins électriques (courbes de charge) du site concerné et des potentiels de production PV qui peuvent répondre à ses besoins. Recherche d'un optimum technico-économique.
  - Respect des cahiers des charges régional (disponible sur demande).
  - L'étude doit être réalisée par un bureau d'études ayant une qualification RGE Etudes PV (2011) ou des références d'études similaires déjà réalisées chez d'autres clients.



# DISPOSITIF DESAMIANTAGE ET SOLARISATION

- Aide aux propriétaires des bâtiments existants souhaitant désamianter leur toits à la condition qu'ils « solarisent » leur toiture ensuite.
- Les montages en tiers investissement ne sont pas éligibles.
- Ratio minimum de surface d'installation solaire par rapport à la surface désamianté (40%)
- Assiette de l'aide : le désamiantage et les frais connexes à l'installation :
  - Désamiantage total (dépose, transport et traitement)
  - Renforcement de charpente ou toiture
- Aide sur 25% de l'assiette plafonnée à 25€ d'aide par m<sup>2</sup>
- Plafond d'aide par installation à 80 k€

# DISPOSITIF DESAMIANPAGE ET SOLARISATION

- Aide aux propriétaires des bâtiments existants souhaitant désamianter leur toits à la condition qu'ils « solarisent » leur toiture ensuite.
- Les montages en tiers investissement ne sont pas éligibles.
- Ratio minimum de surface d'installation solaire par rapport à la surface désamianté (40%)
- Assiette de l'aide : le désamiantage et les frais connexes à l'installation :
  - Désamiantage total (dépose, transport et traitement)
  - Renforcement de charpente ou toiture
- Aide sur 25% de l'assiette plafonnée à 25€ d'aide par m<sup>2</sup>
- Plafond d'aide par installation à 80 k€

30

# DISPOSITIF DESAMIANTAGE ET SOLARISATION

---

- **Bénéficiaire éligibles :**

Entreprises, collectivités, établissement publics, associations

- **Bénéficiaires inéligibles :**

Etat, conseils départementaux, particuliers, indivisions.

- **Type de bâtiments éligibles :**

Tous les bâtiments industriels, commerciaux, communaux, intercommunaux, agricoles sont éligibles à l'exception des bâtiments d'élevage

# Le Pass transformation écologique : Objectif



Booster les entreprises vers un modèle de développement plus vert

Soutenir les travaux d'amélioration écologique concernant :

- la production de chaleur ou de froid renouvelable,
- la gestion de l'eau et des déchets,
- la sobriété énergétique,
- l'impact sur l'environnement,
- la cybersécurité et leur digitalisation des process.

# Le Pass Transformation écologique : Bénéficiaires

## Un dispositif à destination des TPE et des territoires

- Entreprises de 1 à 20 salariés
- Sur les territoires des EPCI, CA et CU (Métropoles exclues).
- Secteurs d'activités :
  - Industrielles et services aux entreprises (BtoB)
  - touristiques
  - relevant du secteur agro-alimentaire

**Simplification et lisibilité** : un seul dispositif pour plusieurs secteurs d'activités

# Le Pass Transformation écologique : Modalités

## Un dispositif à destination des TPE et des territoires

- Taux d'aide à 50% dans la limite de 10 000 €
- Un Pass tous les 3 ans
- Non cumulable avec le dispositif Economie de Proximité
- Cumulable avec l'éco-chèque artisan mais dans la limite de 10 000 €.
- Maintenir les emplois sur la région Occitanie sur une durée de 3 ans, à compter du paiement du solde.
- Conserver le matériel subventionné pendant au moins 5 ans après la date d'acquisition du matériel.

# Le Pass Transformation écologique : Exemples

## Un dispositif à destination des TPE et des territoires

- ❑ Une entreprise industrielle de 19 salariés qui décide d'acquérir une pompe à chaleur afin de réduire ses coûts énergétiques.
- ❑ Une entreprise du secteur agroalimentaire de 10 salariés qui souhaite améliorer sa sobriété énergétique en réalisant des travaux d'isolation et d'étanchéité de ses réseaux de chaleur.
- ❑ Géothermie, chaudière biomasse, détection automatique éclairage, ...



# Rendez-Vous Éco



Merci pour votre attention

Remerciements à l'ensemble de nos intervenants

Verre de l'amitié dans la Salle Madeleine Bres

**Prochain RDV Eco : le Vendredi 17 Février**  
**L'Observatoire de l'Immobilier et du foncier d'entreprises de Nîmes Métropole**